

Montréal, le 5 février 2008

**Par courriel**

M<sup>c</sup> André Turmel  
Fasken Martineau DuMoulin s..r.l.  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, Bureau 3400  
Montréal (Québec) H4Z 1E9

M<sup>es</sup> Pierre Legault et Paule Hamelin  
Gowling Lafleur Henderson s.r.l.  
1, Place Ville-Marie  
37<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 3P4

M<sup>c</sup> Yves Fréchette  
Affaires juridiques – Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
4<sup>ième</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande de la FCEI en révocation de la décision D-2007-134**  
**Notre dossier : R-3657-2008**  
**Demande en révocation et révision de EBMI des décisions D-2007-127**  
**et D-2007-134**  
**Notre dossier : R-3658-2008**

---

Chère consoeur, chers confrères,

La présente fait suite aux demandes de révocation mentionnées en titre déposées par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) et Énergie Brookfield marketing Inc.

La Régie vous convoque à l'audience qu'elle tiendra sur ces demandes **les 10 et 11 et, si nécessaire, 13 mars 2008 à compter de 10h** dans la Salle Cornelius Kriegoff de ses bureaux de Montréal.

La Régie entendra, à ces dates, les représentations des parties sur l'ouverture du recours en révocation et révision uniquement et procédera d'abord avec la demande de la FCEI pour entendre celle de EBMI par la suite. À ces fins, elle demande à chacune des parties de lui faire parvenir, **d'ici le lundi 3 mars 2008, à 12 h**, avec copie à l'autre partie dans le même délai, son argumentation portant sur la question de l'ouverture de ces deux recours. Le cas échéant, la Régie s'attend aussi à recevoir, à la même date, les autorités auxquelles chacune des parties désire référer.

Veillez agréer, chère consoeur, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/pl